

Commune de La Tène

INFO A LA POPULATION

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a le plaisir de vous communiquer les informations suivantes :

Conseil général : une séance en septembre

Le 29 septembre dernier, les membres du Conseil général se sont réunis et ont, entre autres, adopté la révision du règlement de police. Par ailleurs, a été approuvée une demande de crédit d'étude de 130'000 francs en vue d'une nouvelle infrastructure pour l'accueil extrafamilial, l'enseignement, la Ludotène, les associations sportives et non sportives et la réalisation de l'avant-projet « Ma journée à l'école (MAE) ». Une motion intitulée « A quand des Moloks sur le territoire de la commune de La Tène » a quant à elle été refusée.

...et une séance en novembre

La prochaine séance aura lieu le jeudi 10 novembre à 20h00 à l'Espace Perrier. Les documents de la séance sont disponibles sur notre site internet / rubrique Politique / Conseil général / Rapports et procès-verbaux

Repas des aîné·e·s 2022

Le traditionnel repas des aîné·e·s aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 17h30 à l'Espace Perrier. Au programme : quelques mots des Autorités politiques et ecclésiastiques, animation musicale ...et fondue chinoise.

Identité visuelle : la commune se pare d'un logo

Un nouveau logo durable et contemporain accompagne depuis peu certaines communications communales consacrées à l'énergie, à l'environnement et à la biodiversité !

Plus d'informations sur la démarche et la création de ce visuel à retrouver sur notre site internet / rubrique Actualités



Promotion de poignées de douche économiques

La campagne a rencontré un tel succès que le stock de pommeaux de douche a été écoulé en moins de deux semaines ! Cet engouement reflète l'intérêt de la population pour des mesures simples et efficaces d'économie d'eau et d'énergie.

Le Conseil communal a ainsi décidé de renouveler l'opération. Pour profiter de cette nouvelle action, qui débutera le 4 novembre, la population laténienne est invitée à passer au guichet communal pour retirer une poignée de douche de classe énergétique A, au prix préférentiel de 7 francs.

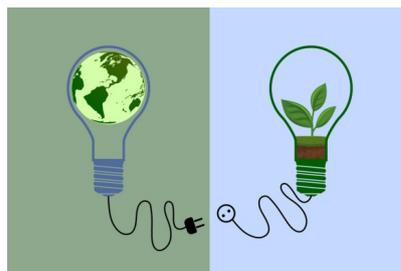
Offre valable uniquement en novembre et dans la limite des stocks disponible. Une seule poignée par ménage qui n'a pas encore profité de la première offre.

Mesures crise énergétique

Face à la crise énergétique actuelle, le Conseil communal a élaboré un plan d'actions dans le but de réduire la consommation en énergie, en accord avec les dix mesures et recommandations émises par le Conseil d'Etat.

Plusieurs mesures ont alors été prises en matière d'éclairage (extérieur/public) et de chauffage.

Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet / rubrique Actualités



Déchets organiques

La collecte et le ramassage des déchets organiques seront limités, dès le **1^{er} janvier 2023**, aux contenants standardisés suivants : containers à roulettes de 120 à 770 litres ou fagots de branches ficelés jusqu'à 1.5 mètre de longueur.

Les bacs à déchets de 3 à 8 litres ne seront dès lors plus acceptés.

NEMO News

L'application mobile NEMO News est une plateforme d'informations officielles des instances publiques et parapubliques neuchâteloises.

Elle permet de s'informer de manière simple, rapide et efficace en fonction de ses intérêts thématiques et géographiques.

Pour cela, rien de plus simple : il suffit de télécharger gratuitement l'application via le « store » de son téléphone portable.

Guichet unique

Au travers du Guichet unique, il est possible d'obtenir divers documents : attestation de domicile, attestation de domiciliations précédentes et attestation de séjour (secondaire) le tout sans devoir passer au guichet communal. La subvention communale pour les transports publics peut également être obtenue via cette plateforme.

Notre administration se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour s'inscrire : www.guichetunique.ch

Amendes d'ordre

Vous avez été amendé ? Comment voir et payer mon amende ?

Depuis mi-octobre, les agent·e·s de sécurité publique disposent d'un nouveau système électronique de gestion des amendes d'ordre.

Fini le carnet à souches, le fichet orange, le bulletin de versement et l'enveloppe en plastique ; place au code QR et au traitement numérique des contraventions. La personne contrevenante peut payer son amende en ligne ou attendre 30 jours pour recevoir un bulletin de versement à son domicile.

Plus d'informations à retrouver sur notre site internet / rubrique Actualités

En savoir plus sur l'actualité de La Tène ?

www.commune-la-tene.ch /  /  / commune.la-tene@ne.ch / +41 32 886 65 00

Novembre 2022